CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E201781** **VALABLE JUSQU'AU** **09/10/2027**

ÉDITÉ LE 13/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS
Siret : 890 503 493 00029
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 8502721
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 107069245 X - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 107069245 X - MCE - 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : GERVOIS MATHIEU

128 ROUTE DE VENTE CUAL
07110 LARGENTIERE

Téléphone : 06 70 92 39 74 **Fax :**
Portable : 06 70 92 39 74
Responsabilité légale :
GERVOIS MATHIEU GÉRANT

Site Internet :
E-mail : mgmaconnerie07@gmail.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 229 689 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	9	10/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/10/2026 07:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.